



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Unité Restitutions / Produits
Transformés / Certificats**

Montreuil, 26 mars 2010

12 rue Henri Rol Tanguy
TSA 20002
93555 Montreuil sous bois Cedex

Dossier suivi par :
Virginie Bouvard
Tél : 01 73 30 30 80
virginie.bouvard@franceagrimer.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 06 / 2010

THEME : Délivrance des certificats

Objet : Délivrance des certificats dans les DOM

En application du Décret n°2003-1060 du 3 novembre 2003 relatif à la délivrance, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, de certificats d'importation, d'exportation ou de préfixation de la restitution, **et ce à compter du 01 mai 2010**, Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects seront seul compétents pour délivrer dans les DOM, les certificats prévus par le règlement (CE) n° 376/2008 de la Commission du 23 avril 2008.

**Pour le Directeur général et par délégation
La Chef de l'Unité Restitutions, Produits
transformés et Certificats**

Virginie BOUVARD

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.